

Commune de
Peisey-Nancroix
(Département de la Savoie)

Plan Local d'Urbanisme

4.4 Documents graphiques

Zoom 4 : De Pont Baudin à Rosuel,
de Pracompuet à ND des Vernettes

PLU arrêté en date du : **1er Avril 2019**

Certifié conforme par le maire et annexé à la délibération du Conseil Municipal approuvant le PLU en date du :
13 Janvier 2020

Le Maire :

Plan de Zonage	Edition de Janvier 2020
Extrait du Plan Cadastre	Echelle 1/2500

Atelier BDa urbanisme et environnement
Parc d'activités de Côte Rousse - 180, rue du Genevois
73 000 CHAMBERY
contact@atelierbda.fr

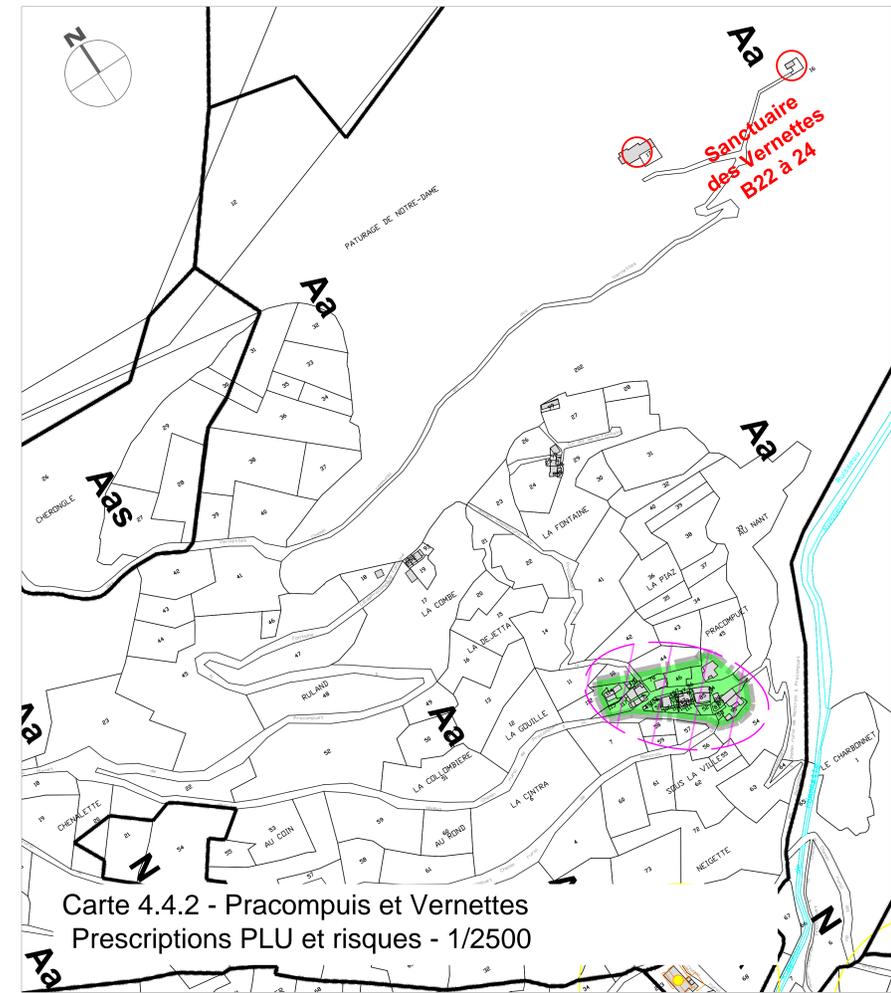
Légende Prescriptions PLU

- Zone correspondant aux villages traditionnels et à leurs extensions
- Secteurs de la zone Ua soumis à des risques miniers d'aléa faible à moyen
- Zone d'accueil d'activités économiques de Moulin
- Zones mixtes d'habitat et d'hébergement touristique de Plan Peisey et des Amis
- Zones à vocation principale d'accueil et hébergement touristique de Plan Peisey
- Zone de front de neige de Baudet d'accueil des équipements et espaces d'activités, d'animation et de loisirs
- Zone d'extension du hameau du Villaret à vocation principale d'habitat
- Zones agricoles de pied de versant susceptibles d'accueillir de nouveaux bâtiments agricoles
- Zones agricoles de fond de vallée ou secteurs sur versant à caractère stratégique à protéger
- Zones d'alpage à fort intérêt agricole et patrimonial
- Zones d'alpage à fort intérêt agricole et patrimonial support au domaine skiable
- Zones à caractère naturel et forestier
- Secteur de Lonznagne prévu pour le réaménagement des gares de remontées mécaniques et des parkings
- Zone de dépôts verts et de matériaux de la Tassonière/ Les Meures
- Zone à caractère naturel support au domaine skiable
- Zone à caractère naturel support à des activités de loisirs, sportives et d'animation (Pont Baudin, Rosuel)
- Espace ludique du front de neige du Parcher support à des équipements et espaces d'animation
- Zones à caractère naturel support à de l'hébergement ou de l'accueil touristique (camping, gîte, refuge...)
- Secteurs faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Linéaire commercial à préserver
- Hôtels pour lesquels ne sera exigée qu'une place de stationnement pour 100 m² de surface de plancher
- Emplacements réservés
- Repérage de construction ou d'éléments caractéristiques du patrimoine bâti à préserver au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
- Jardins en milieux urbanisés à préserver au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Habitat existant en zone A ou N (hors ancien chalets d'alpage) pouvant faire l'objet d'évolution
- Zones humides à préserver au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Pelouses sèches indiquées à titre d'information
- Corridors biologiques à préserver au titre de l'article L153-23 du Code de l'urbanisme
- Restaurant d'altitude (R1 aménagement dans le volume ; R2 extension possible 100 m² emprise au sol)
- Secteurs bâtis devant être considérés comme "hameaux d'alpage" dans leur globalité
- Constructions existantes n'ayant pas la qualité de chalet d'alpage en zones Aa, Aas, N ou Ns (palais de la Mine, Refuge de Rosuel, Sanctuaire des Vernettes, halles d'alpage)
Pour les autres constructions des zones Aa, Aas, N ou Ns (hors hameaux d'alpage), la qualité de chalet d'alpage sera à apprécier au regard des "inventaires du bâti isolé en alpage" joints en annexe du PLU
- Périmètre d'étude du PIZ (risques naturels et miniers)
- Bâtiments agricoles accueillant du bétail
- Constructions existantes non cadastrées

Légende tout risque

Se reporter à ces études pour les détails des prescriptions / recommandations par secteur selon l'aléas risques

- Limite des différentes zones du PLU
- Périmètres d'études des risques (PIZ, risques naturels)
- Niveau des risques naturels défini par le PIZ (Janvier 2007, révisé en Janvier 2019)**
 - Absence de risque
 - Risque faible (évolution du bâti existant et nouvelles constructions sous conditions et recommandations)
 - Risque moyen (évolution du bâti existant et nouvelles constructions sous conditions et prescriptions)
 - Risque fort (maintien du bâti à l'existant)
 - Inconstructible (exclusion de tout projet de construction)
- Niveau des risques miniers définis par la Carte d'Aléa des risques miniers impliquant l'inconstructibilité des secteurs concernés (Décembre 2015)**
 - Risque faible (tassement)
 - Risque faible (effondrement)
 - Risque moyen (effondrement)
 - Risque fort (effondrement)
- Niveau des risques naturels définis par le PPRn Lanches et Baupraz approuvé (Décembre 1999)**
 - Zone constructible soumise à prescriptions
 - Zone dans laquelle le bâti est limité à l'existant



Liste des Emplacements réservés

N° ER	Secteur	Objet	Bénéficiaire
1	Tassonière	Aménagement de la voirie	Commune Peisey-Nancroix
2	Peisey-Village	Stationnement, aménagement public, gare de télécabine	Commune Peisey-Nancroix
3	Peisey-Village	Stationnement, aménagement de voirie sur la Montée de l'église, angle rue Todesco	Commune Peisey-Nancroix
4	Peisey-Village	Aménagement voirie et espace public, angle rue de l'École des Postes / montée de l'Église	Commune Peisey-Nancroix
5	Moulin	Stationnement et aménagement de voirie	Commune Peisey-Nancroix
6	Nancroix	Aménagement de la voirie chemin des Vernettes	Commune Peisey-Nancroix
7	Nancroix	Aménagement de la voirie et stationnement	Commune Peisey-Nancroix
8	Plan Peisey	Aménagement de la voirie Route du Vieux Plan Peisey et route sous la Vanoise	Commune Peisey-Nancroix
9	Plan Peisey	Aménagement du front de neige et d'un retour ski / piédon depuis front de neige du Parcher	Commune Peisey-Nancroix
10	Plan Peisey	Aménagement de stationnement	Commune Peisey-Nancroix
11	Plan Peisey	Aménagement d'une place de retournement et de stationnement	Commune Peisey-Nancroix
12	Plan Peisey	Prolongement du parking des Zeschères	Commune Peisey-Nancroix

